

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2228

26 juillet 2016

SOMMAIRE

ABC Marche S.à r.l.	106901	Cavendish CEE Investments S.à.r.l.	106904
Able	106937	Cavendish-Peakside CEE Holding S.à r.l. ...	106904
Alma Grand SA	106927	C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s.	106900
Androcles Loan Company Luxembourg S.à r.l.	106944	C.D.V. LUX S.A.	106902
Anglo American Venezuela Holdings	106933	Centipede AcquiCo S.à r.l.	106905
Antin Infrastructure Partners Luxembourg X	106944	CESAP	106940
BlueBay Funds	106898	CESAP	106904
BlueBay Structured Funds	106899	CG Europe Real Estate S.à r.l.	106908
BOC Frankfurt GP S.à r.l.	106898	CGFSP II LuxCo S.à r.l.	106919
Bolck S.à r.l.	106898	Charisma Sicav	106903
Bolck S.à r.l.	106898	Cipriani S.à r.l.	106902
Bolck S.à r.l.	106898	Concept I SICAV	106900
Bonar International S.à.r.l.	106899	Corniston Holding S.A.	106903
Boomer Gestion SPF, S.A.	106899	Cote & Vins S.à.r.l.	106903
BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l.	106900	Cote & Vins S.à.r.l.	106903
Bureau de Gérances René Kitzler S.à r.l.	106900	C.T.B. s.à r.l.	106901
Cabot Luxembourg Finance S.à r.l.	106901	C.T.B. s.à r.l.	106902
Cabot Luxembourg Holdings S.à r.l.	106901	Cube Infrastructure Fund	106905
Cabot Luxembourg TC S.à r.l.	106902	Cuisine Technology	106904
Cabot NHUMO Holdings I S.à r.l.	106901	Fondation Autisme-Luxembourg	106938
Calm Eagle Parent Holdings S.C.A.	106905	Kaype SCI	106935
Camargue Investments S.A. SPF	106905	Meca Team S.A.	106943
Camargue Investments S.A. SPF	106903	Middle Sea Finance S.A., SPF.	106906
Carrosserie Muhlen S.A.	106905	Montecin Holding S.à r.l.	106930
Cathedral Invest S.à r.l.	106899	Norka Investments S.à r.l.	106941

BlueBay Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.020.

Monsieur Claude Niedner a démissionné de son poste d'administrateur de la société d'investissement à capital variable 'BlueBay Funds' avec effet au 13 mai 2016.

Luxembourg, le 27 mai 2016.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2016116771/11.

(160091099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

BOC Frankfurt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Mai 2016.

BOC Frankfurt GP S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2016116773/13.

(160091187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Bolck S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 158.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2016116774/10.

(160090690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Bolck S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 158.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2016116775/10.

(160090691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Bolck S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 158.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2016116776/10.

(160090692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Bonar International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 67.068.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 14 mai 2016

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 mai 2016 que Matthew JOY a démissionné de son mandat de gérant de la Société et que Stuart HAYDON, né le 28 août 1958 à Beckenham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 156 Woodland Way, West Wickham Kent, BR4 9LU, Royaume-Uni a été nommé nouveau gérant de la Société jusqu'à l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social se terminant au 30 novembre 2016.

Les mandats de Michael John HOLT et de Simon DRAY ont été renouvelés jusqu'à l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social se terminant au 30 novembre 2016.

Le conseil de gérance est de ce fait composé ainsi:

- Michael John HOLT,
- Simon DRAY, et
- Stuart HAYDON.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BONAR INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2016116780/21.

(160091569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Boomer Gestion SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 168.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016116782/10.

(160091009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

BlueBay Structured Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.083.

Monsieur Claude Niedner a démissionné de son poste d'administrateur de la société d'investissement à capital variable 'BlueBay Structured Funds' avec effet au 13 mai 2016.

Luxembourg, le 27 mai 2016.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2016116772/11.

(160091100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cathedral Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 160.250.

La société a pris note que suite à une décision du Service de la Topographie et de la Géomatique de la Ville de Luxembourg, le siège social de la société est modifié du 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 19 rue du Commerce, L-1351 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cathedral Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2016116838/12.

(160091710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

BTG Pactual Oil&Gas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.407.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 mai 2016

En date du 20 mai 2016, l'associé unique a pris la décision suivante:

- De nommer Madame Claudia Dinis, née le 24 mars 1981, Barcelos, au Portugal, résidant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de classe B avec effet au 20 mai 2016 pour une durée illimitée.
- Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

Gérant de Classe A:

- José Miguel Vilela Junior

Gérants de Classe B:

- Claudia Dinis
- Richard Brekelmans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016116787/21.

(160091869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Bureau de Gérances René Kitzler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 83.096.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116788/9.

(160090830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.692.

—
Dépôt rectificatif du dépôt L140106012

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116790/10.

(160091514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Concept I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 135.989.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2015 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2015 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Für Concept I Sicav

Die Verwaltungsgesellschaft:

Axxion S.A.

Référence de publication: 2016116810/14.

(160090719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

ABC Marche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 4A, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 122.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016116680/10.

(160090942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

C.T.B. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schiffflange.
R.C.S. Luxembourg B 77.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 MAI 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016116793/10.

(160090598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cabot Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 2.040.780,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.801.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2016.

Référence de publication: 2016116796/10.

(160091702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cabot Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 35.955.575,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.802.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016116797/10.

(160091718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cabot NHUMO Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: MXN 250.004,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 179.879.

Les comptes annuels au 30 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016116799/10.

(160091489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cabot Luxembourg TC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 186.143.

Les comptes annuels pour la période du 27 mars 2014 (date de constitution) au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016116798/11.

(160091485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

C.D.V. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 71.041.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 mai 2016

1- Le mandat d'administrateur de Monsieur André GAERTNER a été reconduit pour une durée de cinq années.
Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021.

2- Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Olivier WURTH a été reconduit pour une durée de cinq années.
Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021.

3- Le mandat d'administrateur de Monsieur Jim PENNING a été reconduit pour une durée de cinq années.
Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021.

4- La société à responsabilité limitée CG COM S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.203, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2016.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016116791/24.

(160091538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

C.T.B. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schiffflange.
R.C.S. Luxembourg B 77.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 MAI 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016116792/10.

(160090597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cipriani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 165.253.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116809/9.

(160090531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Charisma Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 72.483.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die am 20. April 2016 um 15.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 15, rue de Flaxweiler, L- 6776 Grevenmacher, abgehalten wurde.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt und ernennt PricewaterhouseCoopers Société coopérative als unabhängigen Wirtschaftsprüfer für ein weiteres Geschäftsjahr.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung erneuert das Mandat nachstehender Verwaltungsratsmitglieder für ein Jahr:

Herren Martin STÜRNER, Vorsitzender

Thomas AMEND

Sven ULBRICH

Luxemburg, den 20. April 2016.

Référence de publication: 2016116808/18.

(160090722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Corniston Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 169.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116813/9.

(160091993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cote & Vins S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3784 Tétange, 12, rue de Rumelange.

R.C.S. Luxembourg B 152.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116814/9.

(160090834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cote & Vins S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3784 Tétange, 12, rue de Rumelange.

R.C.S. Luxembourg B 152.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116815/9.

(160090836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Camargue Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 146.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116832/9.

(160090637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cavendish CEE Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.958.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2016116801/13.

(160091540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cavendish-Peakside CEE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.313.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2016116802/13.

(160091539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cuisine Technology, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.543.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2016.

Cuisine Technology S.A.

Christiaan van Arkel

Gérant

Référence de publication: 2016116827/14.

(160090685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

CESAP, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.491.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016116845/14.

(160091165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Calm Eagle Parent Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 193.080.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2016.
Référence de publication: 2016116800/10.
(160091174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Centipede AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 199.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Centipede AcquiCo S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2016116805/11.
(160090700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cube Infrastructure Fund
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016116826/11.
(160090930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Camargue Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 146.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016116833/9.
(160090682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Carrosserie Muhlen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E.
R.C.S. Luxembourg B 130.771.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2016116835/13.
(160090519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Middle Sea Finance S.A., SPF., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, Boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 206.323.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le dix-huit mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts») sous la dénomination de "MIDDLE SEA FINANCE S.A., SPF.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 5.500.000.- (cinq millions cinq cent mille euros) représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le Premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication.

Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration soit encore par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier mardi du mois de mars à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille seize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix-sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée:

cinq mille cinq cents actions 5.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 5.500.000.- (cinq millions cinq cent mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 4.500.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Pierre CHOMARAT, avec adresse à 39, San Julian's Road STJ1302 Birkirkara, Malte, né à Le Cheylard, France, le 24 novembre 1933,

b) Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965,

c) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

Monsieur Pierre CHOMARAT est nommé Président du Conseil d'Administration.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2022.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 19 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/16120. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016116313/124.

(160090113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

CG Europe Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 206.340.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of April.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

TC GROUP CAYMAN SUB L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with address at 1001 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington, D.C. 20004, United States of America, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin, Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands and registered with the registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under the number 57505,

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, having been initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which such appearing party declares to incorporate.

Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is hereby incorporated a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of CG Europe Real Estate S.à r.l., which will be governed by Luxembourg laws applicable to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders (as defined hereafter) or of the Sole Shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of the City of Luxembourg.

2.4 Should extraordinary developments arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would interfere with the normal activity of the Company at the registered office of the Company or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The object of the Company is to carry out any and all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises and entities in any form whatsoever, either located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and the administration, management, control, development and realization of those investments.

3.2 In particular, the Company may borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed, use its funds to invest in real estate and real estate holding companies, to establish, administrate, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities and real estate assets of whatever origin, to participate in the creation, management, development, control and disposal of any enterprise or entity, either located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option or any other way, securities or financial debt instruments, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party).

3.3 On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company. In this respect, the Company may in particular enter into any marketing agreements, advisory agreements and other services contracts.

3.4 The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4. Duration.

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period.

4.2 The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency or similar event of any shareholder of the Company.

5. Rights of the creditors, representatives, rightful owner or heirs of shareholders. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They shall for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of Shareholders or of the Sole Shareholder (as the case may be).

Capital, Shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each share has a nominal value of one Euro (EUR 1.-). The shares will be collectively referred to as the “Shares” as the case may be, or individually as a “Share”. The holders of the Shares are collectively referred to as the “Shareholders”.

6.2 The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of Shareholders or of the Sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

6.3 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Company. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

6.4 The credit balance of said share premium account can be reimbursed from time to time to the shareholders having paid up the latter on any Share they have subscribed in the Company, by means of a resolution of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) under the conditions of the article 17.1 of the Articles and in accordance with applicable laws.

6.5 All Shares will have equal rights. Each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

7. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Transfer of shares.

8.1 In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

8.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

8.3 The Shares are freely transferable in case of simultaneous transfer of any and all issued and outstanding Shares in the Company.

8.4 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

8.5 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial instrument or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

9. Redemption of Shares by the Company.

9.1 The Company shall have power to redeem its own Shares provided the Company shall always meet the minimum share capital required by the Law.

9.2 Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders or of the Sole Shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each Shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

9.3 However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price shall not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

9.4 Such redeemed Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

10. Management.

10.1 The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers”, each member individually, a “Manager”). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder(s) of the Company.

10.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time and “ad nutum” by decision of the general meeting of the Shareholders or of the Sole Shareholder taken in compliance with articles 15, 16 and 17 of the Articles.

10.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 14 of the Articles.

10.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of Managers, to any Manager as provided by article 12 of the Articles, and pursuant to Article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 10 and 12 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties.

11. Powers of the Manager or of the Board of Managers.

11.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of Managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 10 and 12 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object, provided the terms of the Articles shall have been complied with.

11.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders or of the Sole Shareholder (as the case may be) fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

12. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of Managers, by the signature of each Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers in accordance with article 13 of the Articles

13. Delegation and Agent by the Sole Manager or by the Board of Managers.

13.1 The Sole Manager or in case of plurality of Managers the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agent(s) who do not need to be shareholders(s) or Manager(s) of the Company

13.2 The Sole Manager or in case of plurality of Managers the Board of Managers will determine any such ad hoc agent (s)'s powers, duties, responsibilities and remuneration (if any), as well as the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its/their agency.

14. Meetings of the Board of Managers / Written resolutions.

14.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

14.2 Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

14.3 Convening notices can be given to each Manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

14.4 The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each Manager.

14.5 No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

14.6 In case that all the Managers are present or represented, the meeting will be held without the necessity of prior notice.

14.7 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

14.8 A Manager may represent more than one Manager.

14.9 The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers are adopted by the majority of the Managers participating to the meeting or duly represented thereto.

14.10 The use of video-conferencing equipment and conference call as well as any other suitable telecommunication means shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers at the same time whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present in person at the meeting of the Board of Managers and shall be authorised to vote by video, by telephone or by any suitable telecommunication mean described above.

14.11 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

14.12 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by the Board of Managers or during a meeting of the Board of Managers.

14.13 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

General meeting of Shareholders

15. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

15.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

15.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

16. Holding of general meetings.

16.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers, failing which by Shareholders representing more than half of the share capital of the Company. All notices must specify the time and place of the meeting. If all Shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

16.2 Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be Shareholder.

16.3 The holding of general meetings shall not be compulsory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted,

transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any suitable telecommunication means, and shall give his vote in writing.

16.4 Should the Company has more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders are taken by meetings of the Shareholders. In such a case, at least one annual general meeting must be held in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of Shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

16.5 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

17. Majorities.

17.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

17.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

17.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Business year

18. Business year.

18.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

18.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

18.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19. Distribution right of shares.

19.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

19.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

19.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

19.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders or of the Sole Shareholder.

19.5 The Sole Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may however and to the extent permitted by law decide to pay interim dividends.

Liquidation

20. Liquidation.

20.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders (in number) representing at least three-quarters of the Company's share capital.

20.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

20.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

21. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2016.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
TC GROUP CAYMAN SUB L.P.	12,500
Total: twelve thousand five hundred Shares	12,500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Description of the Contribution

The contribution made by TC GROUP CAYMAN SUB L.P. against the issuance of the Shares in the Company is composed of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Are appointed as Managers composing the Board of Managers for an undetermined period:

- Mr. David Pearson, company director, born on 13 December 1968 in Washington D.C., United States of America, with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, United States of America;

- Mr. Damien Rensonnet, company director, born on 7 May 1977 in Verviers, Belgium, with address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- CEREP Management S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register ("Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg") under number B 83.246.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the signature of each Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

TC GROUP CAYMAN SUB L.P., un «exempted limited partnership» constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, avec adresse au 1001 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington, D.C. 20004 Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du Registre des Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro 57505,

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis du notaire soussigné de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée que la partie comparante déclare constituer.

Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est ici constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CG Europe Real Estate S.à r.l. qui sera régie par les lois luxembourgeoise applicable à une telle entité (ci-après définie comme la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tels que définis ci-après) ou de l'Associé Unique (selon le cas) adoptée dans les conditions prévues par la Loi.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social de la Société ou la communication aisée entre ce siège et les personnes situées à l'étranger se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'accomplir toute transaction en relation directe ou indirecte avec l'acquisition de propriétés et/ou de participations dans toutes entreprises et entités, sous quelle que forme que ce soit, qu'elles soient situées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la réalisation de ces investissements.

3.2 En particulier, la Société pourra emprunter et collecter des fonds par tout moyen et garantir le repaiement de toute somme ainsi empruntée, utiliser ses fonds afin d'investir dans l'immobilier et dans des sociétés de participation immobilières, afin d'établir, administrer, gérer, développer et disposer de ses actifs tels qu'ils pourraient être constitués de temps à autre et notamment, mais de manière non limitative, son portefeuille de titres et d'actifs immobiliers quelle qu'en soit l'origine, afin de participer à la création, la gestion, le développement et le contrôle de toute entreprise ou entité, qu'elle soit située au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour acquérir, par le biais d'investissement, de la souscription, d'option ou par tout autre moyen, de titres ou d'instruments financiers de dette et toute autre droit de propriété intellectuelle, afin de les réaliser par le biais de vente, transfert, échange ou autrement, afin de recevoir ou d'octroyer des licences sur des droits de propriété intellectuelle et d'octroyer à toute société de participation, filiale ou société apparentée, ou toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société, toute assistance incluant toute assistance financière, prêts, avances ou garanties (dans le dernier cas, même en faveur de parties tierces).

3.3 A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à toute société de participation, filiale ou société apparentée, ou toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société toute assistance administrative ou commerciale. A cet égard, la Société pourra conclure tous contrats de marketing, contrats de conseil et autres contrats de services.

3.4 La Société peut en général prendre toute mesure de contrôle et de supervision et accomplir toute opération financière, sur des biens meubles ou immeubles, commerciale ou industrielle, nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social, étant entendu que la Société ne peut conclure aucune transaction qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, est en contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture ou tout événement similaire d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

5. Droits des créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers de tout associé. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers de tout associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas).

Capital, Parts

6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un Euro (1 EUR). Les parts sociales sont collectivement définies ci-après comme les «Parts Sociales» et, selon le cas, individuellement comme une «Part Sociale». Les détenteurs de Parts Sociales sont collectivement définis ci-après comme les «Associés».

6.2 Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

6.3 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition de la Société. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

6.4 Le solde créditeur dudit compte de prime d'émission peut être remboursé de temps à autre par les associés ayant payé cette dernière sur toute Part Sociale qu'il ont souscrit dans la Société, par le biais d'une résolution des associés ou de l'associé unique (selon le cas) sous les conditions de l'article 17.1 des Statuts et conformément aux lois applicables.

6.5 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé a des droits de vote proportionnels au montant de sa participation.

7. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Transfert des parts.

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

8.3 Les Parts Sociales sont librement transférables en cas de transfert simultané de chacune et de toutes les Parts Sociales de la Société.

8.4 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

8.5 Tout transfert de Parts doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou de tierces parties jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

9. Rachat de Parts Sociales par la Société.

9.1 La Société est autorisée à racheter ses propres Parts Sociales sous réserve que le capital social minimum de la Société respecte à tout moment les conditions requises par la Loi.

9.2 Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque Associé en proportion du capital social représenté par ses parts sociales.

9.3 Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des Parts Sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

9.4 Ces Parts sociales Rachetées seront annulées par réduction du capital social.

10. Gérance.

10.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), chacun étant alors désigné comme un «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants, selon le cas, ne nécessite(nt) pas d'être Associé(s) de la Société.

10.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment et «ad nutum», par une décision de l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé Unique conformément aux articles 15, 16 et 17 des Statuts.

10.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 14 des Statuts.

10.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 12 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 10 et 12 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers.

11. Pouvoirs du gérant.

11.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 10 et 12 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société, à condition que les termes des Statuts aient été respectés.

11.2 Les compétences non expressément réservées par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés ou à l'Associé Unique (selon le cas) tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance conformément à l'article 13 des Statuts.

13. Délégation et agent du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13.1 Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées, lesquels n'ont pas besoin d'être Associé(s) ou Gérant(s) de la Société.

13.2 Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants le Conseil de Gérance détermine les pouvoirs, devoirs, responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, ainsi que la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

14. Réunions du Conseil de Gérance/Résolutions écrites.

14.1 En cas de Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant.

14.2 Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

14.3 Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

14.4 Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

14.5 Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du Conseil de Gérance.

14.6 La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les Gérants sont présents ou représentés.

14.7 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

14.8 Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant.

14.9 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées par la majorité des Gérants participant à la réunion ou y étant dûment représentés.

14.10 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de toute autre moyen de télécommunication approprié est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu au même moment par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie et chaque Gérant participant sera réputé présent à la réunion du Conseil de Gérance en personne et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone, la vidéo ou tout autre moyen de télécommunication approprié tel que décrit ci-dessus.

14.11 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

14.12 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par le Conseil de Gérance ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

14.13 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Assemblée générale des Associés

15. Pouvoirs de l'assemblée des Associés - Votes.

15.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

15.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

16. Tenue d'assemblées générales.

16.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société. Toutes les convocations doivent spécifier l'heure et le lieu de la réunion. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.2 Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être Associé.

16.3 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées, transmis par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyen électronique ou tout autre moyen de télécommunication approprié et émettra son vote par écrit.

16.4 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés dans la Société, les décisions des Associés sont prises par les assemblées d'Associés. Dans un tel cas, au moins une assemblée générale annuelle devra être tenue à Luxembourg dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice fiscal. Les autres assemblées générales d'Associés peuvent être tenues au Grand-Duché de Luxembourg à tout moment tel que spécifié dans la convocation à l'assemblée.

16.5 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

17. Majorités.

17.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

17.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

17.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Exercice social

18. Exercice social.

18.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

18.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

18.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19. Droit de distribution des parts.

19.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

19.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social mais deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

19.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

19.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé Unique.

19.5 Le Gérant Unique, ou le cas échéant, le Conseil de Gérance, peut toutefois dans les limites prévues par la Loi, payer des dividendes intérimaires.

Liquidation

20. Liquidation.

20.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés (en nombre) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

20.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

20.3 Un Associé peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement tous ses actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Loi applicable

21. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Paiement

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales
TC GROUP CAYMAN SUB L.P.	12.500
Total: douze mille cinq cent Parts Sociales	12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par TC GROUP CAYMAN SUB L.P., en échange de l'émission des Parts Sociales de la Société consiste en la somme de douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR) en espèce.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Sont nommés comme membres du Conseil de Gérance pour une période indéterminée:

- M. David Pearson, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue, N.W., Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Damien Renonnet, directeur de sociétés, né le 7 mai 1977 à Verviers, Belgique, avec adresse au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature de chaque Gérant ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2016. Relation: EAC/2016/10239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016116848/587.

(160090791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

CGFSP II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 206.359.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth of May,

Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Carlyle Global Financial Services Partners II, L.P., a limited partnership duly organized and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the General Registry Cayman Islands under number WC-48247 and having its registered office at c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Center, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman, KY1-9008, Cayman Islands, and

2. CGFSP II Coinvestment, L.P., a limited partnership duly organized and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the General Registry Cayman Islands under number WC-48803 and having its registered office at c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Center, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman, KY1-9008, Cayman Islands;

both here represented by Laetitia Piscione, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the representative of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

Title I - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereinafter the “Articles”).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies of the Company (including to its direct shareholder(s)) and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name “CGFSP II LuxCo S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

All shares issued by the Company are redeemable shares. The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or several shares. The redemption price payable by the Company for each share redeemed (the “Redemption Price”) shall be determined by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers. In any case, the payment of the Redemption Price shall not result in the reduction of the net assets of the Company below the amount of the subscribed share capital of the Company increased by the reserves which may not be distributed under Luxembourg law or by virtue of the present Articles of Association. All subject to the legal provisions in force.

Art. 7. Premium accounts. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholder(s) may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the “Sole Manager”) or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the “Board of Managers”). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Title IV - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand sixteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Carlyle Global Financial Services Partners II, L.P., prenamed	1,145,000	EUR 11,450.00
CGFSP II Coinvestment, L.P., prenamed	105,000	EUR 1,050.00
Total	1,250,000	EUR 12,500.00

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Resolutions of the shareholders

1) The shareholders resolve to appoint the following person as Managers of the Company:

- Mr William Cagney, Associate Vice President, born on September 5, 1976 in Limerick, Ireland, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Andrew Howlett-Bolton, Vice President, born on April 16, 1980, in Reading, United Kingdom, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The shareholders resolve to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand four hundred euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-quatre du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Carlyle Global Financial Services Partners II, L.P., un limited partnership établi et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Center, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman, KY1-9008, Iles Caïmans et enregistré auprès du Registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro 48247et,

2. CGFSP II Coinvestment, L.P., un limited partnership établi et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Center, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman, KY1-9008, Iles Caïmans et enregistré auprès du Registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro 48803,

les deux ici représentées par Laetitia Piscione, employée, professionnellement établie à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de sociétés que la Société (y compris son (ses) associé(s) direct(s)) et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantisements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investisse-

ments en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CGFSP II LuxCo S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise en assemblée générale extraordinaire aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que déterminées par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'Assemblée des associés, conformément à l'article 18 des statuts.

Toutes les parts sociales émises par la Société sont des parts sociales rachetables. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs parts sociales. Le prix de rachat payable par la Société pour chaque part sociale rachetée (le «Prix de Rachat») sera déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, le conseil de gérance de la Société. Dans tous les cas, le paiement du Prix de Rachat ne devra pas résulter en une réduction de l'actif net de la Société en dessous du montant du capital social souscrit de la Société augmenté des réserves, lesquelles ne pourront pas être distribuées sous la loi luxembourgeoise ou en vertu des présents Statuts. Le tout sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Art. 7. Comptes de prime. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

Art. 8. Droits des associés. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément quant à ce transfert, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature unique du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs par mandats spéciaux pour des opérations déterminées à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV - Assemblée des associés

Art. 18. Assemblée des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, ils pourront renoncer à toute formalité de convocation, et celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société exige l'unanimité.

Titre V - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi.

Titre VI - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille seize.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales	Libération
Carlyle Global Financial Services Partners II, L.P., prénommée	1.145.000	EUR 11.450,00
CGFSP II Coinvestment, L.P., prénommée	105.000	EUR 1.050,00
Total	1.250.000	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Décision de l'associé unique

1) Les associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société:

- M. William Cagney, Associate Vice President, né le 5 septembre 1976, à Limerick, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- M. Andrew Howlett-Bolton, Vice President, né le 16 avril 1980, à Reading, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) Les associés décident de fixer le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Laetitia Piscione, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mai 2016. Relation: EAC/2016/12224. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016116849/451.

(160091578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Alma Grand SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of April.

Before Us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Alma Grand S.A., a public limited liability company (société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.859 (hereinafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, on 28th September 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 24 November 2007 number 2708. The articles of association of the Company (the "Articles") have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 15 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 29 October 2010 number 2320.

The Meeting was opened by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, having been appointed chairman,

who appointed as secretary Mrs Marisa GOMES, private employee, professionally residing in Pétange.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Marisa GOMES, private employee, professionally residing in Pétange.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders after having been signed by the board of the Meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

II.- It appears from the attendance list that 11,464 (eleven thousand four hundred sixty-four) registered shares, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company are present or represented at this extraordinary general meeting, so that the quorum requirement of fifty percent (50%) of the capital as imposed by article 67-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, is met and that the meeting can therefore validly deliberate on the proposed agenda.

III.- That the agenda of the present Meeting is the following:

1. Decision to create three classes of shares (Class A to Class C) and conversion of the existing 11,464 (eleven thousand four hundred sixty-four) ordinary shares.
2. Decision to subsequently amend article 5 of the Company articles of incorporation (hereafter the "Articles").
3. Miscellaneous.

IV.- After deliberation, the Meeting has resolved the following:

First resolution

The Meeting resolves to create three (3) classes of shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and having the rights and obligations determined in the amended Articles set out in the second resolution below:

- the A shares (the "A Shares"),
- the B shares (the "B Shares"), and
- the C shares (the "C Shares").

The Meeting resolves to convert the existing 11,464 (eleven thousand four hundred sixty-four) ordinary shares into:

- (i) Three thousand eight hundred and twenty two (3,822) A Shares
- (ii) Three thousand eight hundred and twenty one (3,821) B Shares; and
- (iii) Three thousand eight hundred and twenty one (3,821) C Shares

Second resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued and subscribed share capital (the "Issued and Subscribed Share Capital") of EUR 1,146,400 (one million one hundred and forty six four hundred Euro) represented by:

5.1.1 Three thousand eight hundred and twenty two (3,822) A Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) (the "A Shares");

5.1.2 Three thousand eight hundred and twenty one (3,821) B Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) (the "B Shares");

5.1.3 Three thousand eight hundred and twenty one (3,821) C Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) (the "C Shares") the A Shares, the B Shares and the C Shares being the "Shares" and each being a "Share".

5.2. Each class of Shares is linked to a specifically identified asset or group of assets of the company (the Designated Assets), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

5.3. Subject to articles 6.1 and 6.2, the Designated Assets in respect of

(i) the A Shares are equity investments, interests and rights in AC GLOBAL MARKETS LTD, a company existing and governed under the laws of England and Wales, with registered office at 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, with company number 07126254;

(ii) the B Shares are equity investments, interests and rights in Albermale Asset Management Limited, a company existing and governed under the laws of England and Wales, with registered office at 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, with company number 04745029;

(iii) the C Shares are equity investments, interests and rights in RM Firenze Srl, a company existing and governed under the laws of Italy, with registered office at Scandi, Via Delle Nazioni Unite 21 CAP 50018, Firenze, Italia"

Whereof, the present deed is drawn up in Pétange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le onze avril.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Alma Grand S.A.", une société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.859 (ci-après la "Société"), constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 septembre 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 24 novembre 2007, numéro 2708. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en dernière date par acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 septembre 2010, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") en date du 29 octobre 2010, numéro 2320.

L'Assemblée a été ouverte par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, ayant été nommé président,

qui a nommé en tant que secrétaire Madame Marisa GOMES, employée privée, résidant professionnellement à Pétange

L'Assemblée a élu comme scrutateur Madame Marisa GOMES, employée privée, résidant professionnellement à Pétange

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et demandé au notaire de prendre acte de ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions apparaissent sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par le bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il apparaît de la liste de présence, que 11.464 (onze mille quatre cent soixante-quatre) actions nominatives représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée générale extraordinaire, de sorte que les exigences de quorum de cinquante pourcent (50%) du capital social tel qu'imposé par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont réunies et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de créer trois catégories d'actions (Catégorie A à C) et conversion des 11.464 (onze mille quatre cent soixante-quatre) actions existantes.

2. Décision de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»)

3. Décision de refondre intégralement les Statuts en ce compris l'objet social.

4. Divers.

IV.- Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer trois (3) catégories d'actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et ayant les droits et obligations tels que modifiés par la troisième résolution ci-dessous:

- les actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"),
- les actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), et
- les actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"),

L'Assemblée décide de convertir les onze mille quatre cent soixante-quatre (11.464) actions existantes en (i) trois mille huit cent vingt-deux (3.822) Actions de Catégorie A et (ii) trois mille huit cent vingt et une (3.821) Actions de Catégorie B et (iii) trois mille huit cent vingt et une (3.821) Actions de Catégorie C.

Deuxième résolution

Afin de refléter les décisions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts qui sera désormais lu comme suit:

" **5.1.** le capital social de la Société est fixé à un million cent quarante-six mille quatre cent euros (1.146.400,- EUR) représenté par:

5.1.1 trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ci-après l'ou les «Action(s) A»;

5.1.2 trois mille huit cent vingt et une (3.821) actions ordinaires de catégorie B, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ci-après l'ou les «Action(s) B»;

5.1.3 trois mille huit cent vingt et une (3.821) actions ordinaires de catégorie C), d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), (ci-après l'ou les «Action(s) C»).

5.2. Chaque catégorie d'Action est liée à un ou plusieurs actif(s) particulier(s) identifié(s) de la Société (les Actifs Désignés), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés, (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

5.3. Sous réserve des articles 5.1. et 5.2, les Actifs Désignés en relation avec:

(i) les Actions de Catégorie A sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société de droit anglais AC GLOBAL MARKETS LTD., ayant son siège social à 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, immatriculée sous le numéro 07126254;

(ii) les Actions de Catégorie B sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société de droit anglais Albermale Asset Management Limited, ayant son siège social à 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, immatriculée sous le numéro 04745029;

(iii) les Actions de Catégorie C sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société de droit italien RM Firenze Srl, ayant son siège social à Scandi, Via Delle Nazioni Unite 21 CAP 50018, Firenze, Italia

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur requête des parties comparantes et dans le cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Après lecture faite au représentant des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit représentant a signé, ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2016. Relation: EAC/2016/9032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016116640/167.

(160090806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Montecin Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 404.155,90.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.060.

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of the month of May.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Montecin Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B. 169.060, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 23 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1631, page 78280, on 28 June 2012.

The articles of association of the Company have been amended on 26 June 2012 by deed of Maître Cosita Delvaux, notary then residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 1882, page 90290, on 28 July 2012.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Me Florent Deslandes, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that out of four million forty-one thousand five hundred and fifty-nine (4,041,559) Class A to Class J shares (i.e. 40,415,590 Shares in total) in issue, forty million four hundred and fifteen thousand five hundred and ninety (40,415,590) shares were represented at the present meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

III. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation and to dissolve it;

2. Appointment of Wolke Holding S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B. 178.961, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company, determination of the powers of the liquidator and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) including without limitation:

- power to bring and defend any action on behalf of the Company, receive any payments, grant releases with or without receipt, realise all securities of the Company, endorse any negotiable instrument and transact or compromise on any disputes; dispose of immovable property of the Company by public auction if they consider the sale thereof necessary to pay the debts of the Company or if there are seven or more members;

- power to continue, until the sale thereof, with the industrial and commercial activity of the Company, borrow moneys to pay the debts of the Company, issue negotiable instruments, mortgage and pledge the assets of the Company, dispose of the immovable property thereof, even by private contract, and contribute the assets of the Company to other companies;

- power to proceed to the payment of any interim liquidation proceed that it would consider appropriate;

- for specific operations of contracts, power to delegate to one or more proxies part of its powers; and

3. Discharge the liquidator to make an inventory and can simply refer to the documents of the Company;

4. Authorise and approve, for the avoidance of doubt, the distribution of one or more interim distributions of liquidation surplus in cash or in kind to the shareholders by decision of the liquidator.

The following resolutions were passed by unanimous vote of the shareholders:

Sole resolution

After considering the above, the meeting resolved to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

In relation thereto, the meeting resolved to appoint as liquidator Wolke Holding S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B. 178.961, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting resolved to grant the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies to the liquidator and without limitation the meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation, if such authorisation is required by law and including further without limitation the powers set forth in the agenda.

The liquidator may, under its responsibility, for specific operations of contracts, delegate to one or more proxies part of its powers to determine.

The meeting resolved to discharge the liquidator to make an inventory and can simply refer to the documents of the Company.

The meeting resolved to authorise and approve, for the avoidance of doubt, the distribution of one or more interim distributions of liquidation surplus in cash or in kind by decision of the liquidator.

All the items of the agenda have been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Montecin Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 169.060, constituée le 23 mai 2012 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1631, page 78280, du 28 juin 2012.

Les statuts de la Société ont été modifiés le 26 juin 2012 par acte de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence alors à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1882, page 90290 du 28 juillet 2012.

L'assemblée a été présidée par Me. Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me. Florent Deslandes, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre et la classe de parts sociales qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent document afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que sur les quatre million quarante et un mille cinq cent cinquante-neuf (4.041.559) parts sociales de classe A à classe J (c.à.d. 40.415.590 parts sociales au total) émises, quarante million quatre cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix (40.415.590) parts sociales étaient représentées à la présente assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour énoncé.

III. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Décision de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre;

2. Nomination de Wolke Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 178.961, dont le siège social se situe au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société, détermination des pouvoirs du liquidateur et octroi des pouvoirs les plus larges et notamment ceux déterminés par les articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), y compris et ce de manière non limitative:

- pouvoir d'intenter et de soutenir toutes actions pour la Société, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser toutes les valeurs mobilières de la Société, endosser tous effets de commerce, transiger ou compromettre sur toutes contestations; aliéner les immeubles de la Société par adjudication publique, s'ils jugent la vente nécessaire pour payer les dettes de la Société ou si le nombre des associés est de sept ou plus;

- pouvoir de continuer, jusqu'à réalisation, l'industrie et le commerce de la Société, emprunter pour payer les dettes de la Société, créer les effets de commerce, hypothéquer les biens de la Société, les donner en gage, aliéner ses immeubles, même de gré à gré, et faire apport de l'avoir de la Société dans d'autres sociétés;

- pouvoir de procéder au paiement de tout produit de liquidation intermédiaire qu'il jugerait approprié; et

- pour des opérations spécifiques de contrats, pouvoir de déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs;

3. Décharge du liquidateur de dresser un inventaire et possibilité de simplement se référer aux documents de la Société;

4. Autorisation et approbation, afin d'éviter tout doute, de la distribution d'une ou de plusieurs distributions intermédiaires de boni de liquidation en espèces ou en nature aux associés par décision du liquidateur.

Les associés ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

Après avoir considéré ce qui précède, l'assemblée a décidé de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre (la Société subsistant uniquement aux fins de la liquidation).

Dans ce cadre, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur Wolke Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 178.961, dont le siège social se situe au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a décidé d'octroyer les pouvoirs les plus larges et notamment ceux indiqués aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales au liquidateur et de manière non limitative, l'assemblée a décidé d'autoriser à l'avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les opérations indiqués à l'article 145 de ladite loi sans

aucune autorisation spéciale, si la loi requiert cette autorisation, y compris et ce de manière non limitative les pouvoirs énoncés dans l'ordre du jour.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques de contrats, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs à déterminer.

L'assemblée a décidé de décharger le liquidateur de dresser un inventaire et peut simplement se référer aux documents de la Société.

L'assemblée a décidé d'autoriser et d'approuver, afin d'éviter tout doute, la distribution d'une ou de plusieurs distributions intermédiaires de boni de liquidation en numéraire ou en nature par décision du liquidateur.

Tous les points portés à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une résolution, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement EUR 2.000,-.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande des personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite du présent document aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes ont signé le présent acte original avec Nous, notaire.

Signé: T. HOSS, F. DESLANDES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/16499. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016115517/158.

(160088989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Anglo American Venezuela Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 183.504.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and sixteen, on the seventh of April,
before us Maître Marc Loesch, civil law notary, residing in Mondorf-les-Bains,
there appeared

Anglo Loma Investments (the "Sole Shareholder"), a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies register under Section B, number 111.827

hereby represented by Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal on April 5, 2016;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of Anglo American Venezuela Holdings (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 183.504, whose registered office was transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed dated December 30, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 549 of February 28, 2014.

The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Company has been put into liquidation pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 5, 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

1. Approval of the liquidation auditor's report.

2. Discharge to the liquidator and the liquidation auditor for the exercise their respective mandates.
3. Decision of the place where the company's books will be deposited and kept for a period of 5 years after the closure of the liquidation.
4. Closing of the liquidation.
5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as stated above, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, having taken notice of the report established by the auditor to liquidation, approves the said report as well as the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective mandates.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to keep the books and the corporate documents of the Company during the period of five (5) years at 20, Carlton House Terrace, London, SW1Y 4AN.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides that as a consequence of the preceding resolutions, the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

Whereof, this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le sept avril,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,
a comparu:

Anglo Loma Investments (l'«Associé Unique»), une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.827,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 5 avril 2016.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Anglo American Venezuela Holdings (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 183.504, dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 549 du 28 février 2014.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La Société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 avril 2016, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leur mandat respectif.

3. Décision quant au lieu de conservation des registres et documents de la Société pendant la période de cinq ans après la clôture de la liquidation.

4. Clôture de la liquidation.

5. Divers.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conserver les livres et documents de la Société pendant la durée de cinq (5) ans à 20, Carlton House Terrace, London, SW1Y 4AN.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 13 avril 2016. GAC/2016/2960. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016116653/113.

(160091074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Kaype SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6981 Rameldange, 1, am Weidewee.

R.C.S. Luxembourg E 5.921.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le 18 mai

1.- Monsieur Henri PEFFER, né le 17 décembre 1958, demeurant à 1, am Weidewee, L-6981 Rameldange

2.- Madame Martine Madeleine H. KAYSER, née le 20 mars 1968, demeurant à 1, am Weidewee, L-6981 Rameldange

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination KAYPE SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Rameldange. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. - Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,- euros) divisé en cent (100) parts sociales de dix euros (10,- euros) chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Henri PEFFER, prénommé	50 parts
2.- Madame Martine Madeleine H. KAYSER, prénommée	<u>50 parts</u>
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de mille euros (1.000,- euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des tiers ou non-associés,

hormis le cas des descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés. L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Art. 14. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre:

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 16. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2016.

Art. 18. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants:

Monsieur Henri PEFFER et Madame Martine Madeleine H. KAYSER, prénommés.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

B) L'adresse de la société est fixée à L-6981 Rameldange, 1, am Weidewee.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Henri PEFFER / Martine Madeleine H. KAYSER.

Référence de publication: 2016116229/110.

(160090302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

Able, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9553 Weidingen, 13, rue Plank.

R.C.S. Luxembourg B 176.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016116681/10.

(160091340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Fondation Autisme-Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-9766 Munshausen, 31, Duerefstrooss.

R.C.S. Luxembourg G 167.

—
*Comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises agréé
au 31 décembre 2015*

*Bilan 31 décembre 2015
(Exprimé en Euro)*

ACTIF	2015	2014
	EUR	EUR
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations corporelles (note 3)		
Terrains	301.764,59	301.764,59
Constructions	1.717.131,30	1.772.617,66
Autres installations, outillage et mobilier	77.395,18	81.206,75
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	<u>1.960.508,62</u>	<u>422.921,77</u>
	4.056.799,69	2.578.510,77
ACTIF CIRCULANT		
Stocks		
Produits finis et marchandises (note 5)	51.550,00	-
Créances		
Créances résultant de ventes et prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	168.418,71	48.418,80
Autres créances (note 4)		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1.257.025,52	210.121,82
Etats et autres collectivités publiques	<u>1.221.303,48</u>	<u>860.341,00</u>
	2.646.747,71	1.118.881,62
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	<u>389.517,75</u>	<u>347.485,66</u>
	3.087.815,46	1.466.367,28
COMPTES DE REGULARISATION	<u>25.836,66</u>	<u>18.000,25</u>
	7.170.451,81	4.062.878,30
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs (note 5)		
Fonds associatifs	61.973,38	61.973,38
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	12.333,34
Legs et donations avec contrepartie d'actifs circulants	51.550,00	-
Résultats reportés (note 5)	577.353,79	356.549,18
Résultat de l'exercice (notes 5 et 14)	(130.094,83)	220.804,61
Subventions d'investissement et d'équipement (note 6)	<u>5.188.697,92</u>	<u>2.110.517,64</u>
	5.749.480,26	2.762.178,15
DETTES		
Dettes non subordonnées		
Dettes envers des établissements de crédit (note 7)		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	567.450,84	161.611,93
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	<u>18.176,06</u>	<u>30.589,18</u>
	585.626,90	192.201,11
Dettes sur achats et prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	283.767,84	246.836,52
Dettes fiscales	102.378,91	76.719,57
Dettes au titre de la sécurité sociale	170.841,09	160.793,38
Etats et autres collectivités publiques	140.000,00	474.700,10
Autres dettes		

dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	138.356,81	149.449,47
	<u>7.170.451,81</u>	<u>4.062.878,30</u>

*Compte de profits et pertes
exercice clos le 31 décembre 2015
(Exprimé en Euro)*

CHARGES	2015 EUR	2014 EUR
Autres charges externes	1.009.017,91	983.990,52
Frais de personnel (note 8)		
Salaires et traitements	3.706.098,52	3.705.852,67
Charges sociales	<u>552.594,76</u>	<u>570.192,23</u>
	4.258.693,28	4.276.044,90
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles (note 3)	110.438,10	103.795,88
sur éléments de l'actif circulant	11.200,00	-
Autres charges d'exploitation	35.532,90	24.038,46
Autres intérêts et charges	4.163,01	8.560,49
Charges exceptionnelles (note 16)	3.890,91	-
Bénéfice de l'exercice	-	220.804,61
	<u>5.432.936,11</u>	<u>5.617.234,86</u>
PRODUITS		
Montant net du chiffre d'affaires (note 9)	536.786,69	505.823,06
Cotisations, dons, et collectes (note 10)		
Dons	303.796,53	339.748,43
Legs exceptionnels	-	277.281,94
	<u>303.796,53</u>	<u>617.030,37</u>
Subventions d'exploitation (note 11)	4.350.214,82	4.283.986,87
Autres produits d'exploitation (note 12)	97.588,35	110.860,67
Autres intérêts et autres produits financiers	421,02	3.407,82
Produits exceptionnels (note 15)	14.033,87	96.126,07
Perte de l'exercice	<u>130.094,83</u>	<u>130.094,83</u>
	5.432.936,11	5.617.234,86

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

	2016
1. Charges par type	
Charges de personnel	4 395 352,70 €
Autres charges externes	910 243,39 €
Amortissements/immobilisations corporelles	110 438,10 €
Intérêts et charges assimilées	1 000,00 €
TOTAL Charges:	<u>5 417 034,20 €</u>
2. Produits par type	
Subventions d'exploitation	4 343 168,98 €
Dons	300 000,00 €
Prestation de services, ventes,	576 750,00 €
Autres produits d'exploitation	50 000,00 €
Autres intérêts et produits assimilés	10 434,40 €
Déficit de l'exercice	61 533,78 €
Amortissements/Subventions d'investissement et équipement	<u>75 147,04 €</u>
TOTAL Produits:	<u>5 417 034,20 €</u>

Marcel Deravet / Claude SCHMIT / Cathy FAYOT
Vice Président / Président / Trésorière

Référence de publication: 2016116121/106.

(160090157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

CESAP, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 171.491.

L'an deux mille seize, le treize mai;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "CESAP", établie et ayant son siège social à L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171491, (la "Société"), constituée le 12 septembre 2012 suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2568 du 16 octobre 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carmela CIPRIANO, employée, demeurant professionnellement à Livange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2016, du siège social de la Société de L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck, à L-1140 Luxembourg, 53, Route d'Arlon, et modification subséquente de l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, le nombre d'actions possédées par chacun d'eux et le nom des mandataires des actionnaires représentés, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarant avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2016, de transférer le siège social de la Société de L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck, à L-1140 Luxembourg, 53, Route d'Arlon, et de modifier subséquemment l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et plus personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. CIPRIANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mai 2016. 2LAC/2016/10292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016116844/58.

(160091034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Norka Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 205.429.

In the year two thousand sixteen, on the seventeenth day of May.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Norka Venture SàRL, a limited liability company duly existing under the laws of the Luxembourg, incorporation number B 205425., having its registered office in Avenue Charles de Gaulle 2, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, with professional residence in Redange/Attert, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Norka Investments S.à r.l." having its registered office at 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of the undersigned notary on March 30th, 2016, not yet published at the Memorial C, registered to the Register of Trade and Companies of Luxembourg section B number 205429 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Increase the share capital by an amount of One Million Four Hundred Thousand U.S. Dollars (USD 1'400'000) in order to raise it from its present amount of Fifteen Thousand U.S. Dollars (15'000.- U.S. Dollars) represented by One Hundred and Fifty (150) shares with a par value of One Hundred U.S Dollars (100.- U.S. Dollars) each, to One Million Four Hundred and Fifteen Thousand U.S. Dollars (USD 1'415'000.-) by the creation and the issuing of Fourteen Thousand (14'000.-) new shares with a nominal value of One Hundred U.S Dollars (100.- U.S. Dollars) each, having the same rights and privileges as existing shares (the "New Shares"); Subscription and liberation of the New Shares..

2. Amendment of Article 6 of articles of association of the Company in order to reflect the aforesaid increasing share capital.

3. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder decides to increase the share capital by an amount of One Million Four Hundred Thousand U.S. Dollars (USD 1,400,000.-) in order to raise it from its present amount of Fifteen Thousand U.S. Dollars (15,000.- U.S. Dollars) represented by One Hundred and Fifty (150) shares with a par value of One Hundred U.S Dollars (100.- U.S. Dollars) each, to One Million Four Hundred and Fifteen Thousand U.S. Dollars (USD 1,415,000.-) by the creation and the issuing of Fourteen Thousand (14,000.-) new shares with a nominal value of One Hundred U.S Dollars (100.- U.S. Dollars) each, having the same rights and privileges as existing shares (the "New Shares");

Subscription and liberation of the New Shares

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, decides to subscribe the New Shares and fully paid-up the New Shares by contribution in cash, so the amount of One Million Four Hundred Thousand U.S. Dollars (USD 1,400,000.-) is now at the disposal of the Company, proof was given to the undersigned notary to states it.

Second resolution:

As a consequence of such increase of capital, the Sole Shareholder decides to amend the Article 6 of the articles of association of the Company, as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at One Million Four Hundred and Fifteen Thousand U.S. Dollars (USD 1,415,000.-) represented by Fourteen Thousand and One Hundred and Fifty (14,150) shares with a par value of one hundred U.S Dollars (100.- U.S. Dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surnames, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le dix-sept Mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Norka Ventures SàRL, une société de droit luxembourgeois, numéro de constitution B 205425, ayant son siège social à Avenue Charles de Gaulle 2, L-1653 Luxembourg

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerck de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'associé unique («l'Associé Unique») de "Norka Investments S.à r.l." ayant son siège social au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 30 mars 2016, non encore publié au Memorial C, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 205429 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de Un Million Quatre Cent Mille U.S. Dollars (1'400'000,- USD) pour le porter de son montant actuel de Quinze Mille U.S. Dollars (15.000,- U.S. Dollars) représenté par Cent Cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent U.S. Dollars (100,- U.S. Dollars) chacune, à Un Million Quatre Cent Quinze Mille U.S. Dollars (1'415'000,- USD) par la création et l'émission de Quatorze Mille (14'000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de Cent U.S. Dollars (100,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»); Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital social.

3. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de Un Million Quatre Cent Mille U.S. Dollars (1.400.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de Quinze Mille U.S. Dollars (15.000,- U.S. Dollars) représenté par Cent Cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de Cent U.S. Dollars (100,- U.S. Dollars) chacune, à Un Million Quatre Cent Quinze Mille U.S. Dollars (1.415.000,- USD) par la création et l'émission de Quatorze Mille (14.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de Cent U.S. Dollars (100,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»)

Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant, décide de souscrire toutes les Nouvelles Parts Sociales et de les libérer moyennant apport en numéraire d'un montant de sorte que le montant de Un Million Quatre Cent Mille U.S. Dollars (1.400.000,- USD) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Seconde résolution:

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à Un Million Quatre Cent Quinze Mille U.S. Dollars (1.415.000,- USD) représenté par Quatorze Mille Cent Cinquante (14.150) parts sociales d'une valeur nominale de cent U.S. Dollars (100,- U.S. Dollars) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 19 mai 2016. Relation: DAC/2016/7207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 27 mai 2016.

Référence de publication: 2016116330/107.

(160090376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

Meca Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 24, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 136.259.

L'an deux mille seize, le treize mai;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "MECA TEAM S.A.", établie et ayant son siège social à L-3844 Schifflange, ZI Luxembourg Heck, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136259, (la "Société"), constituée le 31 janvier 2008 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 634 du 13 mars 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carmela CIPRIANO, employée, demeurant professionnellement à Livange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2016, du siège social de la Société de L-3844 Schifflange, ZI Luxembourg Heck à L-3378 Livange, 24, rue Geespelt, et modification subséquente de l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Roeser."

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, le nombre d'actions possédées par chacun d'eux et le nom des mandataires des actionnaires représentés, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarant avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2016, de transférer le siège social de la Société de L-3844 Schifflange, ZI Luxembourg Heck à L-3378 Livange, 24, rue Geespelt, et de modifier subséquemment l'article 2, 1^{er} alinéa, des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Roeser."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et plus personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. CIPRIANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mai 2016. 2LAC/2016/10290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2016.

Référence de publication: 2016116308/58.

(160090263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg X, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 202.252.

Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter der Gesellschaft vom 27. Mai 2016

Erster Beschluss

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Frau Angelika Schöchlin als Geschäftsführerin der Gesellschaft mit Wirkung zum 27 Mai 2016 zur Kenntnis.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, Herr Mauricio Bolaña, beruflich ansässig 15, Sackville Street, London W1S 3DJ, Vereinigtes Königreich, mit Wirkung zum 27. Mai 2016 zum Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit zu benennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg X

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016116654/20.

(160091315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Androcles Loan Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 822.125,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 173.875.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2016, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions de l'associé de la Société en date du 29 avril 2016 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ou dans le Recueil Electronique des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016116650/22.

(160091377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.
